



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

**DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON
À SA DIX-SEPTIÈME SESSION
(VIGO [ESPAGNE], 25-29 NOVEMBRE 2019)**

Résumé

Le présent document résume les principales conclusions de la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote COFI/2020/Inf.10.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson;
- fournir des indications sur la suite à donner aux questions soulevées.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Marcio Castro de Souza
Fonctionnaire principal des pêches (commerce international),
Secrétaire du Sous-Comité du commerce du poisson
Courriel: Marcio.CastroDeSouza@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a tenu sa dix-septième session à Vigo (Espagne), du 25 au 29 novembre 2019, à l'aimable invitation du Gouvernement espagnol. Étaient présents 48 Membres de la FAO ainsi que des observateurs de 16 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.
2. M^{me} Carola Gonzalez Kessler, représentante de l'Espagne, était la Présidente du Sous-Comité. La première vice-présidence était assurée par l'Argentine, les autres vice-présidences ayant été confiées au Sénégal et à la Nouvelle-Zélande.
3. Afin de faciliter les débats, les documents de travail ont été organisés autour de quatre thèmes principaux: i) économie et statistiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture; ii) cadres internationaux applicables aux pêches; iii) accès aux marchés pour le poisson et les produits de la pêche; iv) activités récentes de la FAO relatives au commerce, en rapport avec les sessions précédentes du Sous-Comité du commerce du poisson.
4. La section II du présent document résume les points du rapport du Sous-Comité du commerce du poisson (les numéros indiqués entre parenthèses renvoient aux paragraphes du rapport). La section III présente des informations actualisées sur les principales activités menées et réalisations obtenues par la FAO en matière de commerce depuis la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

Économie et statistiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture

5. Le Sous-Comité a félicité le Secrétariat pour l'analyse exhaustive et les scénarios présentés dans les domaines de la production et de la consommation de poisson et de produits de la pêche, notamment les principales espèces ainsi que les informations concernant l'indice des prix du poisson de la FAO et les rapports sur les perspectives dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Il a également proposé un certain nombre de domaines à examiner à l'avenir dans l'analyse du commerce du poisson, notamment afin de trouver des solutions aux problèmes associés au caractère incomplet de l'enregistrement des échanges intrarégionaux. (Par. 7)
6. Le rôle important de la FAO en matière de statistiques sur la pêche et l'aquaculture a également été souligné, notamment eu égard à la nécessité de disposer de données et d'informations précises et actualisées afin d'étayer les processus d'élaboration des politiques, de surveillance et de gestion dans ces deux secteurs. La FAO a été priée de poursuivre ses activités de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale. (Par. 11)
7. Le Sous-Comité a également souligné le rôle essentiel que jouent les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la production et le commerce, dans la mesure où ils soutiennent: i) la sécurité alimentaire dans le monde; ii) la croissance et le développement économiques, les moyens d'existence et les revenus; iii) l'inclusion des femmes; iv) la participation des pays en développement. (Par. 8)
8. Toutefois, certaines des difficultés liées à l'inclusivité ainsi que des problèmes d'accès aux marchés dans les contextes régionaux et international ont été mis en évidence, notamment s'agissant de la participation des acteurs de la pêche artisanale et des pays en développement; les défis posés par le changement climatique et les lacunes en matière de gouvernance ont également été évoqués. (Par. 8, 9 et 10)

9. Le Sous-Comité a réaffirmé l'importance des principes fondamentaux de la prévisibilité, de la transparence et de la non-discrimination associés au système commercial mondial. Il a exprimé son appui au rôle joué par la FAO dans la mise à disposition de compétences techniques spécialisées, le renforcement des capacités et la conduite de travaux d'analyse sur les questions relatives au commerce du poisson et des produits de la pêche. Le Sous-Comité a également souligné la fonction importante qui lui revenait en tant que seule instance internationale consacrée au dialogue sur les questions liées aux échanges commerciaux dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. (Par. 9)

Cadres internationaux applicables aux pêches

10. Les principales questions examinées au chapitre des cadres internationaux applicables aux pêches étaient la coopération avec d'autres organisations internationales, les travaux portant sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), les méthodes élaborées par la FAO concernant les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (CCPR).

11. En ce qui concerne les indicateurs des ODD, le Sous-Comité a constaté que les méthodes élaborées par la FAO permettaient aux Membres de rendre compte rapidement des progrès accomplis aux fins de la concrétisation des ODD. (Par. 13)

12. La collaboration fructueuse de la FAO avec d'autres instances internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été reconnue. La poursuite de cette collaboration a été encouragée, en particulier sur les questions de fond liées au commerce dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. (Par. 14)

13. S'agissant de la collaboration avec d'autres organisations internationales, les points suivants ont été notés: i) simplification des demandes de statistiques auprès de l'OCDE; ii) élargissement de la base de données de l'OCDE sur l'estimation du soutien à la pêche; iii) amélioration du Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (Système harmonisé ou SH) pour le poisson et les produits de la pêche, à l'appui des travaux menés avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD). (Par. 15 et 16)

14. Le Sous-Comité a demandé que la FAO continue de contribuer activement à apporter une assistance technique aux Membres sur les questions relatives à la pêche à l'appui des négociations sur les subventions à la pêche, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur demande. (Par. 17)

15. S'agissant de la pêche INDNR, le Sous-Comité s'est déclaré favorable aux efforts consentis en vue de la prévenir, de la contrecarrer et de l'éliminer. Il a demandé à la FAO de continuer d'aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre les plans d'action nationaux de lutte contre la pêche INDNR. (Par. 10 et 18)

16. Le Sous-Comité a souligné le fait que les réponses au questionnaire portant sur l'application de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable devaient être considérées comme une base qui servirait à prendre des mesures concrètes en vue de faciliter le travail d'analyse, les futures activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et la résolution des problèmes rencontrés par les Membres. L'excellent taux de réponse au questionnaire, en progression constante, a été constaté avec satisfaction. Le Secrétariat a cependant été encouragé à persévérer afin d'accroître encore le taux de réponse. Il a été demandé à la FAO de reformuler les questions pour obtenir des réponses plus précises de la part des Membres et de procéder à une analyse plus approfondie des réponses apportées aux questions ouvertes, afin de relever des tendances et d'étayer les travaux du Comité des pêches et du Sous-Comité du commerce du poisson. (Par. 19 et 20)

Accès aux marchés pour le poisson et les produits de la pêche

17. Les travaux menés par la FAO ont été présentés, notamment en ce qui concerne l'information sur les marchés et le commerce, la qualité et la sécurité sanitaire, la pêche artisanale, la légalité et la transparence des produits, la traçabilité, la conservation de la biodiversité et les accords commerciaux.

18. Le Sous-Comité s'est félicité des services fournis par l'unité GLOBEFISH de la FAO en matière de communication d'informations et de collecte de données, et a reconnu leur utilité pour les pays. Parmi ces services, il a notamment été question des activités prévues et en cours concernant l'accès aux marchés, les réglementations relatives au commerce international du poisson, certaines préoccupations d'ordre commercial soulevées par l'OMC et la publication d'un système harmonisé de désignation et de codification de marchandises pour le poisson et les produits halieutiques axé sur l'utilisateur. Il a été rappelé combien il était important de poursuivre les activités de coordination au sein du réseau FISHINFO, et en particulier de soutenir l'Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPÊCHE). (Par. 21 à 24).

19. Les travaux de la FAO dans le domaine de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture ont reçu un accueil favorable, l'importance des activités conjointes et de la collaboration avec d'autres organismes ayant été soulignée. En particulier, un ferme soutien a été exprimé en faveur des activités de la FAO visant à fournir des avis scientifiques à l'appui du processus de normalisation du Codex, ainsi que de la nécessité de continuer à apporter des fonds pour faciliter ces travaux. Les travaux de la FAO sur les toxines marines, les microplastiques, la détection rapide des efflorescences algales nuisibles, les pertes et gaspillages de nourriture, les rejets à la frontière et les effets du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments ont été salués. Le Sous-Comité a souligné la nécessité de poursuivre ou d'étendre ces travaux. (Par. 25 à 31).

20. Le Sous-Comité a réaffirmé le rôle essentiel que jouait la pêche artisanale à travers le monde s'agissant de soutenir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, de réduire la pauvreté et de promouvoir une utilisation durable des ressources. Il a rappelé que les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (les Directives sur la pêche artisanale) constituaient un outil important à cet égard, et a recommandé de continuer à appuyer leur mise en œuvre. Le Sous-Comité a réitéré qu'il était nécessaire que la FAO poursuive ses activités, notamment dans le domaine du renforcement des capacités pour permettre aux Membres de mieux comprendre les chaînes de valeur, les opérations après capture et les échanges commerciaux dans le secteur de la pêche artisanale. Ces activités devraient être principalement axées sur la matérialisation des possibilités offertes par le commerce, y compris l'accès aux marchés, la concrétisation de la cible 14.b des ODD, la conformité aux exigences des secteurs public et privé (en matière de certification et de traçabilité) et la résolution des problèmes liés au changement climatique. (Par. 32 à 35, 38 et 39).

21. S'agissant de la légalité et de la transparence, le Sous-Comité a apporté son soutien à la FAO en vue de l'élaboration d'un document contenant des indications pratiques, destiné à fournir des explications approfondies sur les principaux aspects techniques et concrets des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, y compris une synthèse des éléments à prendre en compte dans l'établissement de mesures commerciales visant à lutter contre la pêche INDNR, tout en soulignant la nécessité d'éviter les obstacles inutiles au commerce. La FAO devrait par ailleurs continuer à apporter une assistance technique à l'appui des programmes de lutte contre la pêche INDNR, notamment ceux axés sur l'adhésion à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et son application et sur l'élaboration de programmes appropriés de documentation des prises. (Par. 42, 44 et 45)

22. La FAO a été encouragée à poursuivre les travaux en cours sur la fraude alimentaire, en tenant compte de ses nombreux aspects, et à déterminer les mesures, règlements, outils et procédures fondamentaux à mettre en place pour lutter contre ce problème dans les chaînes de valeur afin d'offrir un appui aux Membres dans ce domaine. (Par. 46)

23. Le Sous-Comité a encouragé la FAO à continuer d'apporter une assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de traçabilité en fournissant des orientations et des analyses des lacunes, aux fins de la conception et de la mise en œuvre de tels systèmes dans le secteur privé et au niveau des pouvoirs publics. (Par. 49 et 50)

24. La FAO a été reconnue comme étant l'organe principal pour la pêche et l'aquaculture au sein du système des Nations Unies. L'intégration des questions liées à la biodiversité dans les activités de la FAO a reçu un accueil favorable et l'Organisation a été priée de continuer à participer et à donner des avis sur la pêche dans le cadre des forums consacrés aux accords multilatéraux sur l'environnement. Le Sous-Comité a également souligné qu'il importait de prendre des décisions en se fondant sur les meilleures informations scientifiques disponibles et de poursuivre la coopération avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La FAO a également été encouragée à jouer un rôle plus actif en matière de communication de l'état des ressources aquatiques et des progrès accomplis dans l'adoption et la mise en œuvre des mesures de gestion durable de la pêche et de conservation de la biodiversité. (Par. 54, 55 et 61)

25. Le Sous-Comité a reconnu que des résumés des accords commerciaux pourraient permettre aux Membres de mieux comprendre les évolutions récentes. Il a recommandé que la FAO poursuive ses travaux d'analyse portant sur les «dispositions moins classiques» des accords commerciaux en adoptant une approche exhaustive, factuelle et exempte de préjugés. (Par. 63)

Activités récentes de la FAO relatives au commerce, en rapport avec les sessions précédentes du Sous-Comité du commerce du poisson

26. Les Membres ont reconnu l'importance de la responsabilité sociale dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le Sous-Comité a rappelé que les travaux entrepris par la FAO dans ce domaine devaient être axés sur le secteur de la pêche et être menés en collaboration étroite avec d'autres institutions spécialisées et parties prenantes concernées par cette question. Par ailleurs, les directives futures en matière de responsabilité sociale à toutes les étapes de la filière du poisson, dont l'élaboration a été recommandée lors de la session précédente du Comité des pêches, devraient être volontaires, non contraignantes, pratiques et inclusives, afin d'aider les acteurs du secteur de la pêche à appliquer et à mettre en œuvre les directives et instruments existants. (Par. 70 et 71)

27. Le Sous-Comité a souligné que le commerce des services liés à la pêche était une question mal connue et a recommandé à la FAO de continuer à travailler sur ce sujet en centrant ses activités sur les chaînes de valeur. La FAO devrait s'attacher à apporter des précisions, en particulier en ce qui concerne les avantages et les perspectives, notamment les apports en devises et les possibilités de création d'emploi pour les pays en développement. (Par. 74 et 75)

Questions administratives et autres questions

28. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'ordre du jour de la session en cours était davantage axé sur le commerce, conformément à ce qui avait été recommandé lors de la session précédente. (Par. 78)

29. M. Diéne Ndiaye (Sénégal) a été élu Président du Sous-Comité. M. James Brown (Nouvelle-Zélande) a été élu premier Vice-Président, les autres vice-présidents élus étant les représentants du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande et d'Oman. La date et le lieu de la prochaine session du Sous-Comité n'ont pas encore été fixés. (Par. 77 et 81)

III. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA FAO DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

30. Les principales activités passées en revue ci-après ont été mises en place depuis la dernière session du Sous-Comité du commerce du poisson sur la base des recommandations émises au cours des sessions précédentes du Sous-Comité.

La covid-19 et les activités de la FAO relatives au commerce dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

31. Depuis le début de 2020, la pandémie de covid-19, crise sans précédent dans l'histoire moderne, a causé des perturbations majeures dans les sociétés du monde entier, avec des effets extrêmement négatifs sur l'économie mondiale, y compris sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Dans un premier temps, de nombreuses activités menées par la FAO ont été perturbées, notamment le renforcement des capacités, l'assistance technique et l'appui apporté aux pays.

32. Cependant, la FAO a immédiatement mis en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, y compris pour les activités prévues et en cours dans le domaine du commerce du poisson et des produits de la pêche, afin de réduire considérablement les répercussions négatives possibles sur les programmes et les produits. La FAO est parvenue à concrétiser la plupart des réalisations attendues dans ce domaine, notamment pour ce qui est d'accroître la diffusion d'informations concernant les marchés.

33. Conformément à la recommandation formulée par le Sous-Comité du commerce du poisson, à sa dernière session, la FAO a continué à diffuser des informations et à renforcer la collaboration sur des thèmes associés à la production halieutique, au commerce du poisson, aux ODD et à la transparence. Ces activités ont été menées aux niveaux régional et mondial, principalement à travers la participation à des manifestations en ligne, en partenariat avec d'autres organisations internationales, des initiatives consacrées à la transparence¹ et le réseau FISHINFO.

Chaînes de valeur

34. La FAO met actuellement au point le projet d'orientations pratiques relatives au développement de chaînes de valeur durables pour les produits aquatiques dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (projet FISH4ACP)², qui met l'accent sur une méthode standard d'analyse et de développement des chaînes de valeur dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La méthode est actuellement testée sur le terrain dans 10 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et sera utilisée pour d'autres projets en cours dans la filière du poisson.

35. En novembre 2019, la FAO et le port de Vigo (Espagne) ont organisé un atelier de travail sur la mise en œuvre de l'initiative en faveur d'une croissance et d'une économie bleues pour les ports. L'atelier a facilité l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et l'élaboration de projets novateurs, en tenant compte des dimensions sociale, économique et environnementale dans le cadre général du développement d'un réseau de ports de pêche bleus. En octobre 2020, un autre atelier de travail a été organisé par la FAO et le port de Vigo, en collaboration avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ont participé à

¹ La FAO a le statut d'observateur au sein du Conseil d'administration de l'Initiative de transparence dans le secteur de la pêche (<https://fisheriestransparency.org>), dont l'objectif est d'accroître la transparence et la participation à la gouvernance des pêches, au profit d'une gestion plus durable de la pêche maritime.

² Basé sur l'initiative de la FAO sur les chaînes de valeur alimentaires durables et le projet VCA4D (Value Chain Analysis for Development) de la Commission européenne visant à analyser les chaînes de valeur aux fins du développement.

cet atelier l'Association internationale des ports, l'Organisation des ports maritimes européens ainsi que 14 représentants de ports de différents pays. Compte tenu de l'importance du rôle économique des ports aux niveaux local, régional et national, il a été convenu de créer un réseau international permettant l'échange et la mise en œuvre d'une assistance technique et de projets visant à promouvoir une approche de la gestion des ports basée sur l'économie bleue.

36. La FAO a récemment publié un document intitulé *Securing sustainable small-scale fisheries: Showcasing applied practices in value chains, post-harvest operations and trade*³ (Assurer la durabilité de la pêche artisanale: exemples de pratiques mises en œuvre dans les chaînes de valeur, les opérations après capture et le commerce), qui comprend neuf études portant sur des pratiques concrètes et des initiatives fructueuses ayant permis de renforcer les chaînes de valeur, les opérations après capture et le commerce dans le secteur de la pêche artisanale, sur la base des recommandations formulées dans les Directives sur la pêche artisanale. La publication fait le point sur les conditions propices ainsi que sur les défis à relever et les occasions à saisir. Les cas ont été sélectionnés compte tenu de leur caractère reproductible, l'objectif étant qu'ils puissent inspirer d'autres défenseurs de la pêche artisanale ailleurs dans le monde. Ce document a été préparé à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les cibles 14.b⁴ et 2.3⁵ des ODD.

37. La FAO et l'Organisation internationale du Travail ont également publié des orientations relatives à l'amélioration de la production de crevettes séchées (*Guide to improved dried shrimp production*)⁶, à l'intention des producteurs, des acheteurs et des agents de vulgarisation. Le document décrit les bonnes pratiques de transformation, de manipulation et d'hygiène qui aideront les producteurs à optimiser la valeur des crevettes séchées et les revenus qui en sont issus, à mieux satisfaire aux normes nationales et à accéder à de nouveaux marchés lucratifs. La mauvaise qualité des crevettes séchées entraîne une diminution des prix et des revenus des producteurs, et peut représenter un danger pour la santé des consommateurs.

Pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture

38. Depuis son lancement en mai 2019, le site web consacré aux pertes et gaspillages de nourriture dans la filière du poisson⁷ est régulièrement mis à jour au moyen d'informations et de ressources actualisées. Le site fournit des renseignements sur les causes des pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur du poisson et sur les solutions qui peuvent être apportées. Un bulletin d'information mensuel est consacré à ces questions et aux solutions possibles.

39. Une formation a été mise en ligne au début de 2020 sur le thème des pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur du poisson⁸, à l'intention des chargés de programme, des spécialistes techniques et des agents de vulgarisation qui œuvrent en faveur de la prévention et de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Cette formation aide les participants à comprendre les concepts clés associés à ce problème, notamment les causes et les solutions possibles.

40. En novembre 2020, la FAO et le Réseau des femmes africaines engagées dans la transformation et le commerce du poisson (AWFishNET) ont organisé une première manifestation en ligne visant à attirer l'attention sur les questions interdépendantes que sont l'égalité des sexes et les pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur du poisson en Afrique. Les recommandations issues de l'atelier de travail orienteront les activités visant à renforcer les capacités

³ <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca8402en/>.

⁴ Cible 14.b des ODD: Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

⁵ Cible 2.3 des ODD: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

⁶ www.fao.org/documents/card/fr/c/ca8928en/.

⁷ <http://www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/fr/>.

⁸ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=567>.

des parties prenantes et à mettre sur pied, en 2021, un atelier qui aura pour objet d'étudier comment adapter la méthode de la FAO relative à l'analyse des pertes de nourriture dans une perspective tenant compte de la problématique hommes-femmes pour la rendre applicable aux chaînes de valeur du poisson.

Sécurité sanitaire des aliments

41. La FAO a publié le rapport de son atelier de travail sur les rejets de poisson à la frontière. Le rapport présente un résumé des causes des rejets de produits de la pêche et de l'aquaculture dans certains des principaux pays importateurs. Il souligne les difficultés auxquelles sont confrontés les pays exportateurs pour accéder aux principaux marchés, décrit les différents systèmes d'inspection nationaux et propose des recommandations visant à améliorer l'établissement de rapports et à promouvoir la transparence dans le commerce international. La FAO continue également de publier des informations actualisées sur le site web de GLOBEFISH en ce qui concerne les rejets à la frontière de produits de la pêche et de l'aquaculture.

42. La FAO a publié le rapport de la Réunion d'experts FAO/OMS sur l'intoxication alimentaire à la ciguatera⁹, qui avait pour but d'évaluer les ciguatoxines connues, y compris la répartition géographique et le taux de maladie, les congénères et les méthodes de détection, afin d'établir des orientations en vue de l'élaboration de solutions de gestion des risques. La FAO a également mis au point une formation en ligne à l'appui de la mise en œuvre de ces orientations à l'échelle nationale, en collaboration avec la COI-UNESCO¹⁰, l'AIEA¹¹ et l'OMS.

43. En octobre 2020, la FAO a organisé une réunion d'experts tenue à distance sur la mise en place de systèmes d'alerte rapide sur les efflorescences algales nuisibles. La réunion était axée sur la définition, la description des composantes, les modèles analytiques, les sources de données et les feuilles de route visant à promouvoir la communication de données.

Traçabilité et certification

44. Deux publications ont été diffusées au cours du premier semestre de 2020: *Beyond regulatory compliance – Seafood traceability benefits and success cases*¹² (Au-delà de la conformité à la réglementation – avantages de la traçabilité des produits comestibles de la mer et exemples de réussites) et *Blockchain application in seafood value chains*¹³ (Application de la technologie de chaîne de blocs dans les chaînes de valeur des produits comestibles de la mer).

45. La FAO a fourni des avis techniques aux groupes de travail d'experts de l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables, aux fins de la révision de la deuxième version de l'outil d'évaluation comparative au niveau mondial. L'alignement de l'outil avec les instruments de la FAO sera renforcé par l'inclusion de nouvelles composantes axées sur la pêche artisanale qui figurent dans les Directives sur la pêche artisanale, les Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines et le Code de conduite pour une pêche responsable.

46. La FAO a également contribué à l'élaboration du programme «Seafood MAP». Il s'agit d'une nouvelle approche de l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables, qui vise à soutenir les pêches et les fermes aquacoles non-certifiées, en fournissant un cadre commun favorisant l'adoption de pratiques responsables et durables.

⁹ www.fao.org/3/ca8817en/CA8817EN.pdf.

¹⁰ Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

¹¹ Agence internationale de l'énergie atomique.

¹² www.fao.org/3/ca9550en/ca9550en.pdf.

¹³ www.fao.org/3/ca8751en/ca8751en.pdf.

Dialogue de Vigo 2020 sur la responsabilité sociale au sein des chaînes de valeur du poisson: trouver des solutions aux problèmes actuels provoqués par la covid-19

47. Conformément aux éditions précédentes, le Dialogue de Vigo 2020 a continué de promouvoir les droits de l'homme et des travailleurs à toutes les étapes des chaînes de valeur des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Cette année, l'accent a été mis sur les problèmes sociaux associés à la pandémie de covid-19, auxquels sont confrontés les travailleurs de la pêche et les entreprises du secteur, en particulier celles de petite et de moyenne taille.

48. La manifestation a été organisée en ligne, en espagnol et en anglais, en trois séances couvrant des fuseaux horaires différents, afin de permettre une large participation des parties prenantes. Elle a rassemblé plus de 350 représentants du secteur, de gouvernements, de syndicats, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et du milieu universitaire, établissant ainsi une nouvelle référence pour les éditions futures en termes d'inclusivité et de couverture géographique.

49. Le Dialogue de Vigo contribue à l'élaboration d'orientations sur la durabilité sociale, conformément aux recommandations formulées par le Comité des pêches à sa trente-troisième session. Les travaux sont menés en collaboration étroite avec les organismes compétents des Nations Unies et les parties prenantes concernées en vue de produire des orientations qui ciblent les acteurs commerciaux et qui soient volontaires, non contraignantes, inclusives, pragmatiques et fondées exclusivement sur des directives et des instruments existants.

Publication: Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020-2029

50. Parue en juillet 2020, cette publication propose une analyse des perspectives des principaux marchés de produits agricoles et halieutiques aux niveaux national, régional et mondial pour la décennie à venir. Le chapitre consacré au poisson¹⁴ présente les projections relatives à la production, au commerce, à la consommation et aux prix dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que les principaux facteurs qui pourraient influencer l'offre et la demande futures.

Publication: Annuaire des statistiques des pêches et de l'aquaculture 2018 de la FAO

51. L'édition la plus récente de l'*Annuaire des statistiques des pêches et de l'aquaculture de la FAO*¹⁵, parue en octobre 2020, fournit une série complète de données statistiques, y compris sur le commerce, la production, la consommation, les flottes et l'emploi, et met en valeur le rôle essentiel que jouent les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de millions de personnes et dans la fourniture d'avantages sociaux, économiques et nutritionnels.

52. Les statistiques des pêches et de l'aquaculture de la FAO sont également disponibles dans leur intégralité par l'intermédiaire des modules de requête en ligne¹⁶ et dans les espaces de travail du Système informatisé sur les captures mondiales FishStatJ¹⁷.

¹⁴ www.fao.org/3/ca8861en/Fish.pdf.

¹⁵ www.fao.org/3/cb1213t/CB1213T.pdf.

¹⁶ <http://www.fao.org/fishery/topic/16140/fr>.

¹⁷ <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/fr>.

Publication: Codes du Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH) pour le poisson et les produits halieutiques

53. Afin de faciliter la compréhension, la diffusion et l'utilisation générale de la classification des produits halieutiques, la FAO a élaboré une publication traitant spécifiquement des codes SH pour le poisson et les produits halieutiques, avec l'appui technique de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La publication est entièrement basée sur les codes SH qui sont utilisés pour classer les produits commercialisés aux fins de la collecte de données statistiques et de l'évaluation des droits de douane et des taxes.

54. La publication présente tous les codes de marchandises concernant le poisson, y compris les produits associés répertoriés dans les chapitres 3, 5, 12, 13, 15, 16 et 23, et fournit une description complète des produits que couvre chacun des codes.

Plan d'action conjoint interorganisations visant à accélérer la concrétisation des cibles liées au commerce définies dans le cadre de l'ODD 14

55. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont participé à l'organisation et à la promotion de manifestations en ligne visant à présenter les objectifs du Plan d'action conjoint interorganisations et à mieux le faire connaître pour recueillir des contributions volontaires de donateurs.

56. Le Plan d'action conjoint interorganisations a pour objectif général d'accélérer la concrétisation des cibles liées au commerce définies dans le cadre de l'ODD 14, en améliorant les politiques commerciales et liées au commerce qui préservent la sécurité alimentaire et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des ressources biologiques marines et des moyens d'existence. Grâce à un format inédit, ce programme permet de déterminer de manière précise les lacunes existantes et de proposer des solutions adaptées, sous forme de conseils techniques, de réformes politiques et de renforcement des capacités aux niveaux multilatéral, régional et national.

57. Jusqu'ici, la CNUCED, la FAO et le PNUE ont appliqué le Plan d'action conjoint interorganisations pour renforcer leur coopération sur certaines activités liées au commerce s'inscrivant dans le cadre de l'ODD 14 et découlant de la Conférence des Nations Unies sur les océans, du Forum sur les océans de la CNUCED ainsi que de réunions d'autres organismes des Nations Unies, et ce, en apportant des contributions techniques et en menant des campagnes de sensibilisation sur des thèmes liés au commerce du poisson, notamment la pollution des océans par le plastique et les mesures non tarifaires.